



CONDITIONS DE BANQUE

B – TARIFS DES PRODUITS ET SERVICES OFFERTS A LA CLIENTELE DES ENTREPRISES ET ONG

APPLICABLE A PARTIR DU 1^{ER} JUILLET 2023 AU 31 DECEMBRE 2023

I - CONDITIONS GENERALES DU COMPTE	
1.1	Conditions d'ouverture de compte
1.1.1	Ouverture de compte (avec remise de la convention de compte)
1.1.1.1	Dépôt à terme société, ONG et Associations
1.1.1.2	Compte d'instruments financiers (Société) - à décliner par type d'instrument
1.1.1.3	Compte courant
1.1.1.4	Dépôts initiaux pour les ouvertures de comptes
1.1.1.5	Autres types de comptes
1.1.1.6	Assurance décès accidentel associé au compte courant
1.2	Conditions de Clôture de compte
1.2.1	Dépôts à terme société, ONG et Associations
1.2.2	Compte d'instruments financiers (Société) - à décliner par type d'instrument
1.2.3	Compte courant (Société et Entreprise individuelle)
1.2.4	Lettre de clôture juridique
1.2.5	Autres types de clôture de comptes
II - SERVICES RATTACHES AU FONCTIONNEMENT DU COMPTE	
2.1	Gestion de comptes
2.1.1	Conditions débitrices et frais
2.1.1.1	Milleur taux débiteur appliqué à la clientèle
2.1.1.2	Commission de plus fort découvert
2.1.1.3	Commission de mouvement au débit sur compte courant
2.1.1.5	Commission de dépassement sur compte autorisé
2.1.1.6	Commission de dépassement sur compte non autorisé
2.1.1.7	Frais de tenue de compte (tarif mensuel)
2.1.1.8	Arrêté de compte
2.1.1.9	Relève d'identité Bancaire (RIB)
2.1.1.10	Relevés de compte
2.1.1.11	Mensuel
2.1.1.12	A la demande (mois en cours)
2.1.2	Autre période (tarif par mois)
2.1.5	Attestations bancaires
2.1.5.1	Attestation de solde
2.1.5.2	Attestation de non engagement etc
2.1.5.3	Autres types d'attestations bancaires
2.1.6	Frais de timbre pour versement d'espèces en compte
2.1.7	Frais pour procuration
2.1.8	Conditions créditrices
2.1.8.1	Produits d'épargne
2.1.8.1	Autres dépôts
2.1.8.5	Intérêts créditeurs sur les bons de caisse et comptes à terme
2.1.8.6	Autres types de conditions créditrices
2.2	Moyens de paiement
2.2.1	Chèques
2.2.1.1	Délivrance de chéquier
2.2.1.1.1	Chèques barrés non endossables
2.2.1.1.2	Chèques non barrés/vignette
2.2.1.1.3	Lettre-chèques
2.2.1.1.4	Chèques de guichet sur place
2.2.1.1.5	Chèques de banque UEMOA
2.2.1.1.6	Chèques de banque sur compte en devises (minimum et maximum)
2.2.1.3	Certification de chèque
2.2.1.4	Frais pour annulation de chèque de banque
2.2.1.5	Opposition sur chèque ou chéquier par l'émetteur
2.2.1.6	Renouvellement d'opposition sur chèque ou chéquier par l'émetteur
2.2.1.7	Frais de destruction de chéquier
2.2.1.8	Frais de rejet payé suite à l'absence ou l'insuffisance de provisions
2.2.1.9	Forfait chèque payé < à Montant X FCFA (montant à préciser)
2.2.1.10	Expédition de chéquier à domicile (sous pli simple)
2.2.1.11	Expédition de chéquier à domicile (sous pli recommandé)
2.2.1.12	Frais sur chèques payés
2.2.1.13	Assurance perte et vol des moyens de paiement
2.2.1.14	Encaissement de chèques
2.2.1.14.1	Encaissement de chèques dans l'UEMOA
2.2.1.14.2	Encaissement de chèques hors UEMOA
2.2.2	Cartes bancaires
2.2.2.1	Renouvellement/Cotisation annuelle
2.2.2.1.1	Carte interbancaire (nationale ou UEMOA)
2.2.2.1.2.1	Coût des retraits aux Guichets Automatiques de Banque (GAB) de la banque du client
2.2.2.1.2.2	Consultation de solde aux Guichets Automatiques de Banque de la banque du client
2.2.2.1.2.3	Coût des retraits aux Guichets Automatiques de Banque (GAB) des confrères de la zone UEMOA
2.2.2.1.2.4	Consultation de solde
2.2.2.1.2.5	Mini relevé
2.2.2.1.2.6	Frais de gestion mensuels
2.2.2.1.2.6	Frais annuels
2.2.2.1.4	Carte interbancaire internationale (avec VISA, MASTERCARD, etc.)
2.2.2.2	Délivrance de carte additionnelle (à décliner par type)
2.2.2.3	Confection de carte en urgence
2.2.2.4	Frais de refection de carte (sauf défectuosité)
2.2.2.5	Rédition du code confidentiel
2.2.2.6	Demande d'autorisation pour dépassement de plafond
2.2.2.7	Opposition carte
2.2.2.7.1	Par le client : perte ou vol
2.2.2.7.2	Par la banque : usage abusif (Société)
2.2.2.8	Frais de non restitution de carte en opposition /usage abusif
2.2.2.9	Modification de contrat (carte, plafond, ...)
2.2.2.10	Expédition à domicile : frais d'envoi minimum
2.2.2.11	Ouverture de dossier de fraude
2.2.2.12	Frais de gestion des cartes (à décliner par type de carte)
2.2.2.13	Prestations Services monétiques (consultation/édition de solde ; consultation/édition de solde d'historique)

2.2.2.13.1	Retrait d'espèces dans les Distributeurs Automatiques de Billets (DAB)	N/A
2.2.2.13.1.1	* Distributeurs Automatiques de Billets de la banque du client	N/A
2.2.2.13.1.2	* Distributeurs Automatiques de Billets autres banques	N/A
2.2.2.13.1.3	* Distributeurs Automatiques de Billets (DAB) dans la zone UEMOA (GIM UEMOA)	N/A
2.2.2.13.1.4	* Distributeurs Automatiques de Billets (DAB) Hors zone UEMOA	N/A
2.2.2.13.2	Services accessibles via les Guichets Automatiques de Banques / Distributeurs Automatiques de Billets	N/A
2.2.2.13.2.1	*consultation/édition de solde dans la banque du client	N/A
2.2.2.13.2.3	*consultation/édition d'historique de solde	N/A
2.2.2.14	Palements	N/A
2.2.2.14.1	* Dans la zone UEMOA	N/A
2.2.2.14.2	* Hors zone UEMOA	N/A
2.2.3	Virements et Prélèvements	
2.2.3.1	Virements	
2.2.3.1.1	Virement interne reçu ou émis (de compte à compte dans la même banque)	Sans frais
2.2.3.1.3	Virement sur place vers un tiers (STAR-UEMOA)	5 000 FCFA + TAF
2.2.3.1.4	Virement entre agences en faveur d'un tiers	Sans frais
2.2.3.1.5	Virement dans l'UEMOA (STAR-UEMOA)	25 000 FCFA + TAF
2.2.3.1.6	Encaissement de virements nationaux, communautaires et internationaux	Gratuit
2.2.3.1.7	Mise en place de Virement Permanent local ou autre	Gratuit
2.2.3.1.7.1	* Ouverture de dossier	Sans frais
2.2.3.1.8	Remise d'avis de prélèvement (support télétransmission)	Gratuit
2.2.3.1.9	Mise à disposition de fonds	1/1000 min 5000; max 25 000 FCFA HT. Emission à la charge du donneur d'ordre
2.2.3.2	Prélèvements	
2.2.3.2.1	Mise en place de l'autorisation de prélèvement	
2.2.3.2.1.1	* Ouverture de dossier	Gratuit
2.2.3.2.1.2	* Exécution de l'opération	Vers un compte interne Gratuit Vers un compte interne autre banque de la place ou UEMOA: par SICAv, pour m, RTGS pour m 2500 FCFA HT /opéra Télépaiement des Impôts/GUCE et divers 2500 FCFA HT/opéra
2.2.3.2.2	Frais d'opposition sur avis de prélèvement	Gratuit
2.2.3.2.3	Emission de prélèvement par une entreprise	Gratuit
2.2.3.2.4	Palement d'un prélèvement	2500 CFA HT/ Opéra banque, gratuit si interne
2.2.3.2.6	Frais de prélèvement payé (sans provision)	500 CFA HT / par opération
2.2.3.2.7	Rejet de prélèvement à l'initiative du client	Gratuit
2.2.3.2.8	Effets de commerce	
2.2.3.2.8.1	Frais sur paiement d'effets	Gratuit
2.2.3.2.8.2	Frais d'encaissement sur effets	Gratuit
2.2.3.2.8.3	Commission de bordereau	Gratuit
2.2.3.2.8.4	Commission d'endos	Gratuit
2.2.3.2.9	Intérêt	Variable
2.2.3.2.10	Port de lettre	Variable selon le poids de la lettre et le destination
2.2.3.2.11	Frais fixe	
2.2.3.2.12	Frais de protêt	10 000 FCFA + TAF
2.2.3.2.13	Frais de prorogation d'échéance	Variable
2.2.3.2.14	Autres effets de commerce	
III SERVICES BANCAIRES		
3.1	Dates de valeurs appliquées	
3.1.1	Virements reçus	J
3.1.2	Remise de chèque	Crédit au plus tard le 1er jour ouvré suivant celui de l'encaissement pour les remises internes J+2 pour les confrères
3.1.3	Remise d'effets à l'escompte	J+1 pour les remises internes et J+2 pour les confrères
3.1.4	Virements émis, domiciliation d'effets, paiement de chèques	J ; Virement émis J-1 ; domiciliaction effet J-1 ; Paiement de chèque
3.1.5	Versement et retrait d'espèce	J
3.1.6	Livrets d'épargne	Par quinzaine
3.2	Frais liés aux services bancaires	
3.2.1	Dépôt d'espèces dans la banque du client quel que soit le guichet (hors acquittement de frais de timbre fiscal)	Gratuit
3.2.2	Retrait d'espèces dans la banque du client quel que soit le guichet, à l'exception des opérations par chèques de guichet	Gratuit
3.2.3	Emission chèque de banque en FCFA	0,1% min 5 000 FCFA + TAF max 25 000 FCFA + TAF
3.2.4	Emission chèque de banque en autre devise	0,25% min 10 000 FCFA + TAF
3.2.5	Rejet de chèque	10 000 FCFA + TAF
3.2.6	Demande d'opposition	1 000 FCFA + TAF/Vigne TAF
3.2.7	Frais de saisie d'attribution, Avis à Tiers Détenteur (ATD), Saisie-arrêt	20 000 FC FA + TAF
3.2.8	Protêt	10 000 FC FA + TAF
3.2.9	Frais de circularisation	30 000 FC FA + TAF
3.2.10	Changement de signature	Gratuit
3.2.11	Modification d'intitulé de compte	Gratuit
3.2.12	Changement d'adresse	Gratuit
3.2.13	Changement de garde de titre	N/A
3.2.14	Frais de nantissement	N/A
3.2.15	Frais de reclassement	N/A
3.2.16	Autres types de services bancaires	Variable
IV SERVICES BANQUE A DISTANCE		
4.1	Avis de débit et de crédit par voie électronique	Gratuit
4.2	Banque en ligne	N/A
4.3	Virement électronique vers un autre établissement bancaire	Interne (2 000 000€) : 0 Autres banques locales (2 000 000€) : 5 500 TTC Maximum 10 000 000/semaine Autres banques UEMOA (2 000 000€) : 33 400 TTC Maximum 10 000 000/semaine Hors UEMOA : (500 000€) : 0,5% Min 15 000 + TAF Commission de Change - Libre: TTHU Min: SWIFT : 10 000F TVA Maximum : 2 500 000/semaine
4.4	Services SMS	
4.7	Accès au service de consultation et de gestion de compte sur internet et internet mobile (seuls les coûts sont à la charge du client)	
4.8	Téléchargement de fichiers WEB (Demande de relevés de compte en ligne)	N/A

5.4	Lettre de relance pour compte débiteur (pli recommandé)	FRAIS DE PORT
5.5	Lettre de déclaration à la CIP	Gratuit
5.6	Lettre d'information préalable au rejet de chèque sans provision	0
5.7	Forfait chèque impayé < à Montant X FCFA (montant à préciser)	FRAIS DE PORT
5.8	Certificat de non-paiement	Gratuit
5.9	Autres types de frais de gestion des incidents de paiement	lettre d'injonction émetteur 5 000 FCFA + TAF. Récidive: 15 000 FCFA + TAF
VI - OPERATIONS SUR TITRES		
6.1	Frais de tenue et de gestion (pélèvement annuel)	N/A
6.2	Achat et vente de valeurs mobilières (actions et obligations)	N/A
6.3	Epargne salariale (Plan Epargne Entreprise)	N/A
6.4	Souscription de bons de caisse émis par la banque (gratuit)	N/A
6.5	Relevé mensuel	N/A
6.6	Relevé de titres à la demande	N/A
6.7	Relevé de titres à la demande	N/A
VII - OPERATIONS DE CHANGE		
7.1	Achat et vente de billets de banque (commission manipulation achat et vente)	Achat Euro : sans frais. Vente Euro : 2% + TAF. Achat/vente USD : suivant cours du jour Achat autres devises: Achat: 1% + TAF
7.2	Achat et vente de chèques de voyage en Euro (commission à prévoir)	N/A
7.3	Achat et vente de chèques de voyage en autres devises cotées (commissions à prévoir)	N/A
7.4	Autres types d'opération de change	Variable
VIII OPERATIONS DE CREDIT		
8.1	Credit de trésorerie (taux d'intérêt à déterminer par rapport au TBB2 + Marge)	
8.1.1	Découvert en compte convenu et formalisé (MTD+Marge)	} 9% + TAF
8.1.2	Découvert en compte convenu et non formalisé (MTD+Marge)	
8.1.3	Crédits à court terme (MDT+Marge)	
8.1.4	Autres crédits à court terme (MTD+Marge)	
8.2	Autres crédits à moyen et long termes (MTD+Marge)	
8.3	Credit-bail	
8.3.1	Mobilier	N/A
8.3.2	Immobilier	N/A
8.4	Financement en devises	N/A
8.4	Credit de mobilisation de créances nées sur l'étranger	NÉGOCIABLE
8.4.1	Autres financements en devises	N/A
8.4.2	Escompte d'effets de commerce (par type d'effet)	
8.4.3	Facilités de caisse et avances (types à définir)	* Avances sur marchés nan TBB + 4 points + com de bordereau *Avances sur décomptes cerés TBB + 3 points +TAF + com de MEP Dépassement sur découvert autorisé Taux de déc. + 3 points Débit par dépassement ponctuel: Négociable, min 10000 FCFA HT
8.4.4	Prêt de consolidation de découvert	TBB + 4 points + TAF
8.4.5	Autres types de crédits de trésorerie	TBB + 4 points + TAF
8.4.6	Crédits par signature	
8.4.7	Caution sur marches	Commission d'engag. : 3% l'an PTI + TAF ; Commission de MEP 1% flat, Min 50.000 FCFA + TAF Soumission : Commission de MEP 25000+TAF
8.4.8	Cautions fiscales et douanières	
8.4.9	Aval de traites	Commission d'engag. : 3% l'an PTI + TAF ; Commission de MEP 1% flat, Min 50.000 FCFA + TAF
8.4.10	Opérations connexes aux opérations de crédits	
8.4.11	Mainlevée hypothèque partielle ou totale (hors frais notariés et d'enregistrement)	50 000 FCFA HT FLAT
8.4.12	Avenant sur contrat prêt	Gratuit
8.4.13	Modification simple (date d'échéance, n° de compte ou périodicité)	
8.4.14	Modification des taux avec réédition du tableau d'amortissement	Gratuit
8.4.15	Autres modifications nécessitant Mieux leur taux débiteur appliqué à la clientèle une rédaction d'acte	Gratuit
8.4.16	Demande de décompte	N/A
8.4.17	Demande d'édition de tableau d'amortissement	Gratuit
8.4.18	Frais d'échéance payée (selon périodicité)	2% + TAF + taux de crédit
8.4.19	Commission d'engagement	0,5% l'an PTI + TAF (engagement direct)
8.4.20	Frais d'études des dossiers de prêt	1% + TAF, Min variable
8.4.20	Frais et commissions d'escompte	0,5% + TAF, Min 25.000 FCFA
8.4.20	Cautions et avais	Variable
IX OPERATIONS AVEC L'ETRANGER		
9.1	Encaissement chèque et effet en devises	
9.1.1	Euro	
9.1.1.1	Commission prorogation - commission rapatriement	N/A
9.1.1.2	Commission d'encaissement	0,25 % min 10 000 FCFA + TAF
9.1.1.3	Frais d'envoi	Variable selon le poids de la lettre et de la destination Minimum 50 000
9.1.1.4	Frais d'impayés	0,1% - Minimum 10 000 FCFA + TAF + Frais de
9.2	Provisions pour retour de chèques sur effets impayés	0,1% - Minimum 20 000 FCFA + TAF, Maximum 40 000 FCFA + TAF + frais de correspondant
9.2.1	Provision pour retour de chèque impayé	0,1% - Minimum 20 000 F CFA + TAF + frais de correspondant
9.2.2	Avis de sort/SWIFT	15000 FCFA + TVA
9.2.3	Autres devises	
9.2.4	Commission de change 0,5%	Négociable suivant cours du marché
9.2.5	Commission d'encaissement 0,15% minimum	0,25% - Minimum 20 000 FCFA + TAF
9.2.6	Frais d'envoi	
9.2.7	Avis de sort/SWIFT	15000 FCFA + TVA
9.3	Provision pour retour de chèque impayé	0,1% - Minimum 20 000 F CFA + TAF + frais de correspondant
9.3.1	Emission de chèques et effets en devises	N/A
9.3.1.1	Euro	
9.3.1.2	Frais de dossier	N/A

4.9	Autres types de services banque à distance	Variable
V GESTION DES INCIDENTS DE PAIEMENT		
5.1	Frais de déclaration d'opposition à la Banque Centrale	Gratuit
5.2	Frais de mainlevée d'opposition Banque Centrale	Gratuit
5.3	Lettre de relance pour compte débiteur (pli simple)	Gratuit
8.4	Commission de transfert	
8.4.1	Taxe	
8.4.2	Frais swift	15 000 + TVA
8.4.3	Frais liés à l'autorisation de change	
8.4.4	Autres types d'opérations vec l'étranger	
8.4.5	Encaissement chèques et effets libres reçus de l'étranger ou de la zone UEMOA	
8.4.6	Chèques reçus par la compensation égionale	Gratuit
8.4.7	Frais d'encaissement	Gratuit
8.4.8	Frais de manipulation	Gratuit
8.4.9	Frais de Swift	15 000 + TVA
8.4.10	Frais de port de lettre	Variable selon le poids de la lettre et de la destination
8.4.11	Frais sur chèque en souffrance	N/A
8.4.12	Frais fixe d'impayés	0,3% min 15 000 FCFA + TAF
8.5	Transferts	
8.5.1	Transferts zone UEMOA	Transferts hors place (Intra UEMOA): Commission de transfert: 25 000 FCFA + TAF; Frais RTGS: 5 000 FCFA + TVA
8.5.2	Transferts hors zone UEMOA	Transferts hors place (Zone EUROPE, Afrique hors UEMOA): Commission de transfert: 0,3% - Min 15 000 FCFA + TAF; Commission de change: Libre: TTHU BCEAO 0,8 Min: SWIFT 10 000 FCFA + TVA
8.5.2.1	Virement hors UEMOA (Transfert SWIFT avec change en autres devises)	Commission de transfert: 0,5% - Min 15 000 FCFA + TAF; Commission de change: Libre: TTHU; SWIFT: 10 000 FCFA + TVA
8.5.2.2	Virement hors UEMOA (Transfert SWIFT sans change)	Commission sur transfert: 0,5% - Min 15 000 FCFA + TAF; TTHU; SWIFT: 10 000 FCFA + TVA
8.5.3	Autres types de transferts	Commission sur transfert: 0,5% - Min 15 000 FCFA + TAF; Commission de change: Libre: TTHU; SWIFT: 10 000 FCFA + TVA
8.5.4	Opérations documentaires	
8.5.4.1	Remise documentaire import	Frais de dossier : 10 000 FCFA + TAF Commission de domiciliation : 25 000 FCFA + TAF Commissions d'acceptation : 20 000 FCFA + TAF Commissions de paiement : 0,25% - Minimum 20 000 FCFA + TAF Commission d'encaissement : Client : 0,25% - Minimum 15 000 FCFA + TAF Commission de change - Libre : Swift : 15 000 FCFA + TVA Commission de prorogation : 25 000 FCFA + TAF Commission de renvoi des documents au débiteur : commission d'envoi + commission d'annulation (voir ci-dessous). Commission de souffrance (documents REMDOC et effets en souffrance) : 1% Swift : 15 000 CFA + TVA + TTHU Commission de domiciliation : 25 000 FCFA + TAF ; si documents en souffrance pendant plus de 3 mois. Commission d'annulation : 0,3% - Minimum 25 000 FCFA + TAF
8.5.4.2	Remise documentaire export	Frais de dossier : 25 000 FCFA + TAF Commission de domiciliation : 25 000 FCFA + TAF Commission d'acceptation : 0,25% - Minimum 25 000 FCFA + TAF Frais DHL SWIFT : 15 000 FCFA + TVA Commission d'amortissement : 20 000 FCFA SWIFT : 15 000 FCFA + TVA
8.5.5	Credit documentaire import	
8.5.6	Ouverture de credoc	Frais de dossier : 50 000 FCFA + TAF Commissions d'ouverture : 0,30% l'an PTI. Minimum 15 000 FCFA + TAF SWIFT : 15 000 FCFA + TVA
8.5.6.1	Utilisation du credoc	